

**Division de la voirie**

**Service entretien du domaine public**

Rue François-Dussaud 10, 1227 Acacias - Tél. 418 42 00 / fax 418 42 01

---

Genève, le 29 mars 2001

|                                                   |
|---------------------------------------------------|
| <p><b>POUR LA SEANCE DU<br/>11 AVRIL 2001</b></p> |
|---------------------------------------------------|

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 51 480 francs destiné à l'acquisition de 50 vélos de fonction pour l'action « Vélos dans l'administration publique »

---

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Afin de promouvoir l'usage de modes de déplacement « doux », « écomobiles », le Conseil administratif souhaite, dans un premier temps, mettre 50 vélos, à disposition des fonctionnaires municipaux, disposés à utiliser ce mode de déplacement dans le cadre de leur activité professionnelle.

Cette action s'inclut dans un plan de transports multi-modaux de la fonction publique municipale qui vise à opérer, progressivement et de manière volontaire, un transfert de l'usage de la voiture ou du motocycle vers d'autres modes de déplacement et qui comprend :

- abonnement annuel des Transports publics genevois « Entreprise », avec une réduction de prix incitative,
- service de ramassage par bus nocturnes des Transports publics genevois pour les fonctions hors horaire normal de l'administration, coordonné avec celui d'autres entreprises,
- centrale d'échange des demandes et des offres de co-voiturage,
- offre de véhicules à la demande, voitures et bicyclettes à motorisation assistée, électriques, vélos,
- location des places de stationnement mises à disposition de la fonction publique, sur le domaine privé municipal.

Ainsi, ces mesures nouvelles traduisent la volonté de la Ville de Genève de concrétiser, avec l'aide de ses fonctionnaires, les principes adoptés dans le cadre de l'« Agenda 21 » municipal.

**Exposé des motifs**

Depuis 1986

La Ville de Genève a établi en 1986 son plan directeur des itinéraires cyclables, soumis et voté par le peuple le 4 juin 1989, suivi de trois crédits d'investissement pour un montant global de 11'675'000 francs.

Dès lors, à ce jour 65 km de voies et pistes cyclables ont pu ainsi être réalisés. Plus de 30 Km sont encore à exécuter pour permettre de parfaire le « maillage » cyclable.

Dans le cadre du Plan d'assainissement de l'air, adopté par le Conseil d'Etat en 1991, des mesures en faveur des deux-roues étaient recommandées.

### Etat actuel de la situation

En Ville de Genève, le milieu aussi dense et concentré fait que les déplacements en deux-roues ne cessent d'augmenter, l'usage de la bicyclette s'intensifie. Le trafic cycliste a augmenté de 150 % ces douze dernières années.

### En ville sans ma voiture

En 2001, dans le cadre de la journée européenne du 22 septembre « En ville, sans ma voiture ! », la Ville de Genève veut orienter la réflexion vers la dimension régionale des déplacements et la pédagogie de l'exemple. Aussi, le Conseil administratif est en relation avec les Transports publics genevois, afin de définir les conditions d'un abonnement « Entreprise » pour l'administration municipale, ainsi qu'avec divers organismes offrant des modes de transports alternatifs entre-autres les vélos qui pourront être testés dans les prochaines années.

### Agenda 21

Sur le plan collectif, la proposition entre dans le cadre de l'Agenda 21 municipal, par le développement des moyens de déplacements « doux », la diminution de la pollution de l'air et du bruit, l'évolution d'un service public plus proche du citoyen.

### Dans notre administration

L'administration de la Ville de Genève comprend quelque 3300 collaborateurs répartis dans plusieurs lieux de travail. Nombre d'entre eux doivent se déplacer professionnellement afin de desservir des équipements ou des personnes, surveiller des activités ou des chantiers. L'ensemble de ces activités se déroule sur un territoire restreint, facilement accessible à pied, ou en deux-roues, et bien desservi par les transports publics.

Dès lors, il est apparu nécessaire au Conseil administratif de promouvoir les déplacements dits « doux », non seulement par la planification et la réalisation de mesures d'aménagement, mais également par l'exemple, en s'appuyant sur les fonctionnaires qui utilisent déjà de tels modes de déplacement, ou seraient prêts à modifier volontairement leur comportement.

L'action « Vélos dans l'administration publique » vise à apporter un soutien aux collaborateurs de la Ville de Genève qui sont prêts à s'engager quotidiennement dans une nouvelle façon de se déplacer pour leurs activités, ou qui le font déjà.

En 1993 déjà, en Ville de Genève, les agents de ville ont troqué leurs voitures de patrouille contre des bicyclettes. Ce choix était motivé par des raisons économiques, de rapidité et de facilité à surmonter les engorgements de trafic, mais avait également des aspects environnementaux bénéfiques. Par ailleurs, ce moyen de déplacement, silencieux et non polluant, facilite le contact avec le public. Une brigade de la Gendarmerie fait de même.

### En Suisse et en Europe

De grandes entreprises, dont Novartis à Bâle, ont également engagé ce type d'expérience avec succès.

A Strasbourg, depuis 1995, la Communauté urbaine, employant quelques 6000 collaborateurs, met des vélos de fonction à leur disposition. L'opération a débuté avec 50 bicyclettes; aujourd'hui, on en compte 100 et il est prévu d'en porter le nombre à 200 cette année encore. Après six ans, le bilan est extrêmement positif.

### Amélioration de la santé

Sur le plan individuel, cette opération vise également à favoriser la santé des collaborateurs municipaux, l'exercice physique quotidien n'étant que salubre, réduisant notamment les risques de maladies cardio-vasculaires.

## Le projet « Vélos dans l'administration » pour 2001

L'opération vise le personnel appelé à se déplacer plusieurs fois par jour, dans le cadre de sa fonction, afin de suivre des chantiers, des interventions, aller vers des gens, passer d'un équipement public à un autre. En effet, de nombreux collaborateurs exécutent de telles fonctions dans les départements de l'aménagement, des constructions et de la voirie, des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, des sports et de la sécurité.

## Nombre de vélos

Une première enquête, menée par le Secrétariat général, intitulée "utilisation d'un vélo dans le cadre professionnel", auprès des différentes directions de notre administration municipale, a montré l'enthousiasme d'un grand nombre d'entre elles. Il en résulte déjà une demande concrète pour trente-neuf vélos. Onze autres bicyclettes sont prévues pour les demandes à venir.

## Emplacement

Le projet prévoit la mise en place de parcs à vélos dans les différents lieux d'activités des services municipaux.

Le nombre de vélos disponibles sur chaque parc (2 à 6 unités) sera défini en fonction du lieu, soit à l'intérieur d'un bâtiment, ou à proximité immédiate, et dans tous les cas sur un site fermé.

## Gestion de l'utilisation

Les vélos seront utilisés selon la méthode du « libre-service » avec inscription dans un carnet de bord.

Pour chaque parc, un responsable du ou des services concernés sera désigné. Sa tâche consistera à gérer le prêt, et signaler à la Division de la Voirie tout besoin de réparation. Cette dernière organisera l'entretien de l'ensemble des vélos.

## Type de bicyclettes

Afin d'assurer la durabilité du matériel et de donner une image attrayante à l'opération, il est nécessaire de disposer de vélos de qualité. Ceux-ci seront de type urbain, d'un fonctionnement simple, pratique, et équipés pour une utilisation professionnelle (éclairage, porte-bagages, carter de chaîne, coffre ou sacoche pour documents, antivol). Ces véhicules seront aisément identifiables et leur appartenance à la Ville de Genève clairement indiquée.

Le coût d'un vélo, prix janvier 2001, est de 900 francs TTC.

## Evaluation et suite du projet

Après une année, une évaluation permettra d'adapter la démarche. Si le bilan s'avère positif et que la demande se fait sentir, une proposition du Conseil administratif sera présentée pour l'acquisition d'un deuxième lot de vélos, voire de vélos à propulsion électrique.

## Assurance des bicyclettes

Les vélos ne seront pas assurés contre le vol ou les déprédations. La Ville de Genève prend en charge les conséquences de ces genres de sinistres, pour l'ensemble de son parc de véhicules.

## Information interne et publique

L'ensemble des collaborateurs de la Ville de Genève sera informé de cette nouvelle offre.

Le service gestionnaire du crédit restera à disposition des utilisateurs et suivra l'évolution de la démarche.

L'action « Vélos dans l'administration publique » sera également présentée publiquement.

Un montant de 4'500 francs est prévu dans la présente demande de crédit pour l'information.

**Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc.**

La présente proposition répond à la motion M-29 de MM. Alain Marquet et Roger Deneys, Conseillers municipaux, intitulée « Des déplacements municipaux alternatifs », acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2000.

**Estimation du coût**

|                                                         |                 |
|---------------------------------------------------------|-----------------|
| Achat de 50 vélos à Frs 900.- pce                       | 45 000.-        |
| Information interne et publique                         | 4 500.-         |
|                                                         | <hr/>           |
|                                                         | 49 500.-        |
| Frais de promotion 4 %                                  | 1 980.-         |
|                                                         | <hr/>           |
| <b>Total pour l'acquisition de 50 vélos de fonction</b> | <b>51 480.-</b> |

**Délais**

Le délai référendaire écoulé, l'acquisition des bicyclettes et l'organisation du prêt pourront démarrer 6 mois après le vote du Conseil municipal.

**Programme financier quadriennal**

Cet objet n'est pas prévu dans le 19e Programme Financier Quadriennal.

**Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit est le Service entretien du domaine public. Le service bénéficiaire de ce crédit est le Service entretien du domaine public.

**Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

L'achat entraîne une charge d'exploitation supplémentaire sur les budgets de fonctionnement pour un montant de 10 000 francs par année, correspondant à 200 francs par véhicules; si besoin est, cette charge sera répartie dans les budgets des services concernés. Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 5.25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, elle se montera à 11 973 francs.

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
vu l'Agenda 21 de la Ville de Genève;  
sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

*Article premier.* - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 51 480 francs destiné à l'acquisition de 50 vélos de fonction pour l'action « Vélos dans l'administration ».

*Art. 2.* - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescritptions, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 51'480 francs.

*Art. 3.* - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2002 à 2006.